Arques	**DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE**	Numéro de l'acte	2025-1599
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	9.1

Accusé de réception en préfecture
062-216200212-20250812-2025-1599-STMC-AI
Date de télétransmission : 13/08/2025
Date de réception préfecture : 13/08/2025

OBJET : FORMATION DU PERSONNEL- Autorisation de conduite – Catégorie 3

Le Maire de la Ville d'Arques,

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,

- le Code de la commande publique du 1er avril 2019,
- la délibération n° 2020-26 du 03 juin 2020 modifiée par la délibération n°2023-111 du 12 juillet 2023,au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT,

- la nécessité de prévoir une formation pour la délivrance d'autorisations de conduite – catégorie 3 pour 8 agents,

D E C I D E

ARTICLE 1 : de confier à LAHO Formation basé à LEULINGHEM, la formation pour la délivrance d'autorisation de conduite cat 3 pour 8 agents pour un montant total de 690 €.

ARTICLE 2 : de signer les conventions découlant de cette action de formation.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Lille peut être saisi par voie de recours dans le délai de deux mois à compter de la notification de cette décision.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 13 AOUT 2025 et publication ou
notification le 13 AOUT 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL

Maire de la commune
d'ARQUES
Benoît ROUSSEL
12 août 2025